

REGISTRE DU COMMERCE

DECLARATION DE NON-CONDAMNATION

souscrite en application de l'article A 123-51 du Code de commerce.

JE(NOUS) SOUSSIGNE(S) :

Madame Mariam KANAYAN, Sans profession, demeurant à CHALON-SUR-SAONE (71100) 31 rue du 56ème régiment d'infanterie.
Née à YEREVAN (ARMENIE), le 21 janvier 1981,
Célibataire.

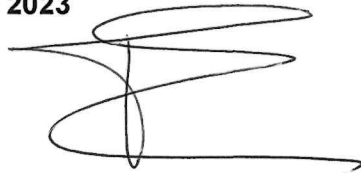
Nom et prénoms des parents : Monsieur Stepan KANAYAN et Madame Marina DANIELYAN

DECLARE(NT) sur l'honneur, conformément aux dispositions de l'article A 123-51 du Code de commerce, n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'(nous)interdire l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer une personne morale, commerciale ou civile.

A MIREBEAU-SUR-BEZE

Le 24 octobre 2023

Signature(s)

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Rappel de l'article L 123-5, premier alinéa, du Code de commerce :

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4500 euros et d'un emprisonnement de six mois.